



# VIOLENCES

au travail dans les cabarets  
et les bars à champagne

**ASPASIE**

Français

# VIOLENCES

au travail dans les  
cabarets et les bars  
à champagne



## LA VIOLENCE, C'EST PHYSIQUE

par exemple, quand quelqu'un

- nous pousse brutalement
- nous oblige à boire de l'alcool
- nous gifle
- nous donne des coups de poing ou des coups de pied
- nous blesse avec un couteau ou une autre arme



## LA VIOLENCE, C'EST SEXUEL

par exemple, quand  
quelqu'un

- nous impose des  
pratiques sexuelles  
contre notre volonté
- nous viole

## LA VIOLENCE, C'EST PSYCHIQUE

par exemple, quand  
quelqu'un

- nous insulte
- nous humilie
- nous menace
- nous isole
- nous harcèle

## LA VIOLENCE, C'EST AUSSI L'EXPLOITATION

par exemple, quand quelqu'un

- nous oblige à faire des passes
- nous maintient dans la prostitution contre notre  
volonté
- nous cache des informations relatives à nos droits
- exige des loyers abusifs
- nous vole ou nous escroque
- fait des déductions abusives sur nos salaires
- nous met des amendes

# NOMMER





# POUR FAIRE FACE, IL FAUT ÊTRE EN FORME

**Le travail dans un bar ou un cabaret n'est pas facile, mais n'ayons pas honte de nous, préservons notre dignité**

- Pensons à notre bien-être, nous le valons bien!
- Prenons soin de nous et de notre corps pour avoir de la résistance : mangeons bien, soignons-nous, dormons suffisamment, prenons des pauses.
- Agissons contre la déprime qui dure, cherchons du soutien

pour tenir le coup.

- Plus notre tenue est pratique, plus il est facile de s'enfuir en cas de pépin. **Attention** aux boucles d'oreilles qui peuvent être arrachées, aux écharpes, foulards et chaînes qui peuvent s'enrouler autour de notre cou.
- Les abus et les mélanges d'alcool et d'autres substances (drogue, médicaments) nuisent à la santé. Evitons les excès: ils diminuent la maîtrise de soi, nous mettent en situation de risque de IST/VIH sida,





et sont souvent la cause d'accidents et de bagarres.

- Nous avons le droit de refuser de boire et de faire boire de l'alcool au travail.
- Si toutefois nous devons boire du champagne, nous pouvons :
  - manger avant de venir au travail, pour mieux supporter l'alcool
  - jeter discrètement le contenu de notre verre
  - garder notre verre plein en faisant semblant de boire
  - demander à nos collègues du bar de nous servir un verre sans alcool
  - boire souvent de l'eau pendant le travail

- consommer aussi peu d'alcool que possible dans la vie privée.

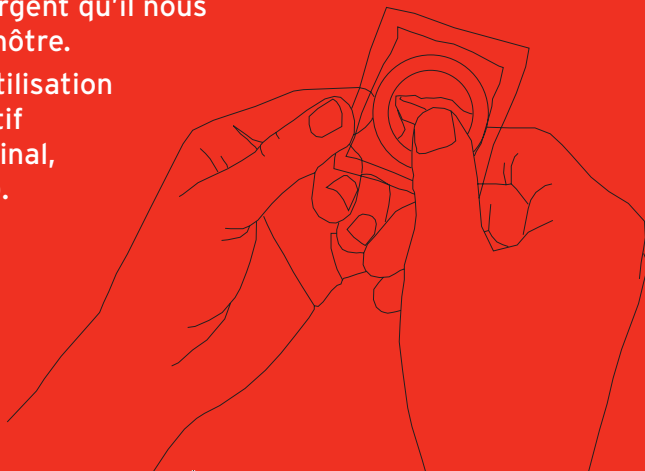
- Soyons prudentes avec des clients ivres ou drogués.
- Faisons confiance à notre intuition: soyons méfiantes face aux demandes étranges et qui ne nous inspirent pas confiance.
- Passons l'info : parlons des clients violents avec d'autres femmes et avec les collaboratrices d'Aspasie.

# PRÉVENIR



# AVANT LES RAPPORTS

- Nous ne sommes pas obligées d'accepter des contacts sexuels avec les clients. Si nous l'acceptons, négocions bien les conditions.
- Nous sommes plus en sécurité avec un seul client à la fois.
- Décidons de l'endroit où nous allons.
- Si nous partons de l'établissement avec un client, avertissons une collègue de notre départ et de notre retour.
- Parlons de ce que nous acceptons de faire.
- Mettons nous d'accord sur le prix. Faisons nous payer avant : «l'argent d'abord, le service après».
- Séparons l'argent qu'il nous donne et le nôtre.
- Exigeons l'utilisation du préservatif (rapport vaginal, anal, buccal).





## LORS D'UN CONTACT SEXUEL

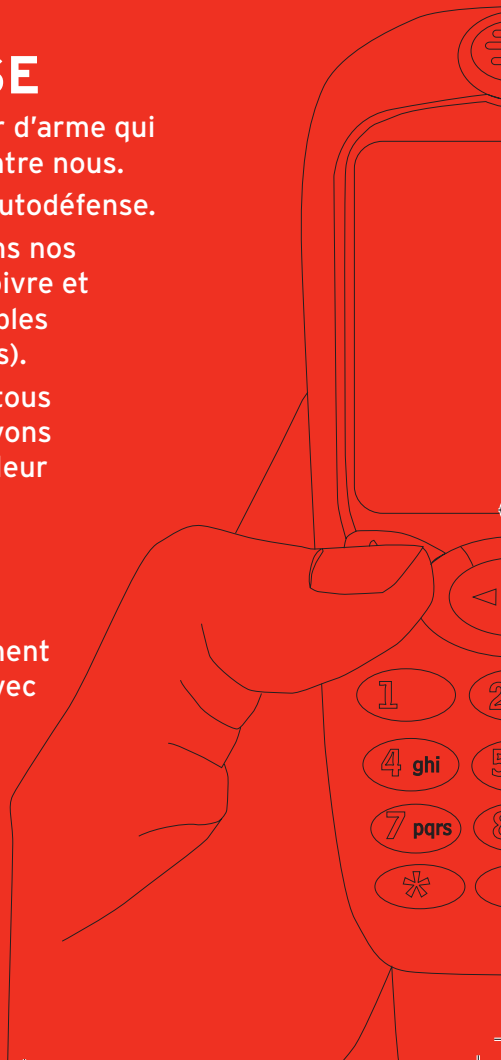
- Prenons la direction des opérations.
- Mettons et contrôlons nous-même le préservatif pendant le rapport. Après l'éjaculation, retirons-le nous-même et vérifions-le.
- Limitons le temps du rapport.
- Surveillons le visage et les mains du client, par exemple à l'aide d'un miroir.
- Gardons autant d'habits que possible sur nous, au cas où nous devrions courir.





# AUTODEFENSE

- Attention à ne pas porter d'arme qui pourrait se retourner contre nous.
- Apprenons des bases d'autodéfense.
- En cas d'urgence, utilisons nos ongles, clefs, spray au poivre et frappons les zones sensibles (yeux, nez, cou, testicules).
- Essayons de mémoriser tous les détails que nous pouvons concernant le client: couleur des cheveux, corpulence, vêtements, bijoux, etc.
- Si nous sommes dehors, courons vers des gens. Adressons nous directement à une personne: «vous avec le pull rouge, appelez la police, n° 117».





# EN CAS D'AGRESSION

- Appelons la police - quel que soit notre statut légal.
- Faisons constater l'agression par un médecin. En possession d'un certificat médical nous avons deux ans pour déposer plainte. Le certificat peut être établi par la CIMPV\*.
- En cas de viol, le constat médical peut se faire aux urgences de l'hôpital ou à la maternité durant la journée, si possible sans se laver ni changer de vêtement.
- En parallèle à ces démarches, nous pouvons prendre contact avec le centre LAVI\* qui nous offre un soutien anonyme, confidentiel et gratuit.

**RÉAGIR** 



# EN CAS D'EXPLOITATION

- Faisons valoir nos droits (même sans permis de séjour, nous avons des droits).
- Cherchons de l'aide auprès de personnes de confiance.
- Prenons contact avec ASPASIE ou d'autres adresses de soutien.
- En dernier recours : changeons de lieu de travail.





# PORTONS PLAINTÉ, C'EST NOTRE DROIT (AVEC OU SANS PERMIS)

Porter plainte est important pour sa propre dignité, et aussi pour les autres victimes. Le but est de faire condamner le/la responsable du délit, au niveau pénal (par exemple exploitation sexuelle, traite, escroquerie) ou civil (atteinte au droit du travail, harcèlement sexuel, etc.)

Porter plainte est une démarche qui demande du courage. Il faut peser le pour et le contre, et une aide professionnelle peut être utile.

Si nous décidons de porter plainte, nous pouvons :

- nous adresser à la Brigade des mœurs (022 427 85 71)
- préparer la plainte à l'avance, par exemple par écrit
- être accompagnée par une personne de confiance
- demander un-e traducteur/trice si nécessaire
- demander à être reçue par une femme.

ASPASIE nous accueille pour écouter ce que nous avons vécu. Nous pouvons compter sur le soutien de son équipe.



## ADRESSES GENÈVE

**Police**

117

**Urgences HUG Hôpital de Genève**

Constat médical et soins

022 372 81 20

Consultation interdisciplinaire  
de médecine et de prévention  
de la violence **CIMPV\*-HUG**

**Hôpital de Genève**

022 372 96 41

**Autorisation de séjour à Genève :**

Office cantonal de la population

022 327 76 43

Service de prise d'emploi

On peut consulter les directives sur :

[http://www.geneve.ch/permis/dir\\_cabarets.pdf](http://www.geneve.ch/permis/dir_cabarets.pdf)

**Permis L en Suisse :**

Dépliant disponible sur :

<http://www.equality-office.ch/fr/publikationen.htm>

(rubrique MIGRATION)

**Centre LAVI\***

Soutien aux victimes d'infraction et  
d'événements traumatisants

Bd St-Georges 72

022 320 01 02

**ASPASIE** - Soutien et prévention  
dans le travail du sexe

Rue de Monthoux 36 - 1201 Genève

022 732 68 28





**notes:**





**ASPASIE** est une association de solidarité qui, dans une attitude de non jugement, soutient et défend les personnes dans le travail du sexe.



## **ASPASIE**

**Accueil sans rendez-vous**

lundi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

**Consultations et prévention**

sur rendez-vous

Tél: 022 732 68 28

36, rue de Monthoux

1201 Genève

[aspasie@aspasie.ch](mailto:aspasie@aspasie.ch)





## Impressum

**Édition:** Aspasia, Genève, 2007

**Graphisme:** Claire Goodyear

**Collaboration:** Milena Chimienti et  
Àgi Földhàzi, Laboratoire de recherche  
du Département de sociologie,  
Université de Genève

**Remerciements:** Cette brochure est  
le fruit d'une collaboration entre les  
travailleuses du sexe qui ont conseillé  
l'équipe de rédaction, les équipes de  
prévention d'ASPASIE et les expertes  
extérieures (Laetitia Carreras, Geneviève  
Preti, Maria-Luiza Vasconcelos)

**Fonds de prévention de la violence  
créé par le Conseil d'Etat genevois**





# Campagne contre les violences dans le travail du sexe: Violences au travail dans les cabarets et les bars à champagne.

Genève, ASPASIE, 2007.

Cette brochure s'adresse  
particulièrement aux hôtesse de  
bar à champagne et aux danseuses  
de cabaret, quel que soit leur statut  
légal.

Avec le soutien du Fonds de  
prévention de la violence créé  
par le Conseil d'Etat genevois.



**25** ans  
*aspasie*  
[www.aspasie.ch](http://www.aspasie.ch)

